

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 5 janvier 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle,
VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Etaient excusées : PHILIPPE Francine (pouvoir à PINATEL François), JOUANNEAU Fanny

Était absent : PINATEL François

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/01 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel vacataire (renfort déneigement) :

- GONON Jean-Claude,

Renouvellement des adhésions pour 2024 :

- Institut des Risques Majeurs (IRMA) : 90 €

Décision du 14 décembre 2023 : acceptation du devis de l'entreprise SAMSE pour la fourniture de deux bacs à sel. Montant du devis : 1 141,20 € TTC.

Décision du 18 décembre 2023 : acceptation du devis de l'ESF d'Auris pour les cours de ski des enfants de l'école maternelle. Montant du devis : 1 280,00 € TTC.

Décision du 5 janvier 2024 : acceptation du devis de l'entreprise LEGALLAIS pour la fourniture d'une serrure électronique et de petites fournitures de remplacement pour le parc en place. Montant du devis : 1 051,21 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

15 JAN. 2024

